




AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT N° 463-2023
RÈGLEMENT MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 106-2005
ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023, le conseil municipal de la Ville de Windsor a adopté le Règlement n° 463-2023 (*Règlement modifiant le Règlement de zonage no 106-2005 de la Ville de Windsor afin de concentrer et limiter un usage commercial dans le secteur central du noyau urbain*).

L'objet de ce règlement est de modifier le Règlement n° 106-2005 afin de concentrer et limiter un usage commercial (pharmacie) dans le secteur central du noyau urbain.

Le certificat de conformité aux objectifs de la MRC du Val-Saint-François a été émis le 16 août 2023. Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.


Fait à Windsor,
Ce 23 août 2023


M^e Edwin John Sullivan
Greffier

Certificat de publication

Je, M^e Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 23 août 2023, conformément au *Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,
Ce 23 août 2023


M^e Edwin John Sullivan
Greffier